



VILLE DE LA LOUVIÈRE - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

N/Réf. : PU/22/59

PERMIS D'URBANISME PORTANT SUR
LA MODIFICATION D'UNE VOIRIE COMMUNALE EN RÉGION WALLONNE

La demande de **Monsieur Fragapane Mario et Madame Carlino Lindsey**, domiciliés **rue Franklin Roosevelt 14 à 7100 Trivières**, sollicite l'autorisation de pouvoir **construire une habitation unifamiliale** sur un bien sis **rue Florimond Adan à 7100 Saint-Vaast** et cadastré **Saint-Vaast (6ème division) - section C - n° 461D et 461H**.

Ce projet est soumis aux formalités de l'enquête publique déterminées par le Gouvernement (articles D.IV.41 et R.IV.40-1, §1er, 7° du Code du Développement Territorial (CoDT)) renvoyant au décret du 6 Février 2014 relatif à la voirie communale en Région Wallonne modifié par le décret du 22 Novembre 2018 étant donné que le projet comporte une demande de **modification de voirie portant sur le prolongement de la rue Florimond Adan à 7100 Sain-Vaast via l'extension du sentier n°24 avec, également, la création d'une aire de rebroussement**.

De plus, l'enquête publique englobera une annonce de projet sur base de l'article D.IV.40 du CoDT étant donné que le projet est en écart à l'article 17 « unité de transition entre les ordres continu et ouvert » du Guide Communal d'Urbanisme (GCU) avec l'application de l'article 16 « unité de construction en ordre ouvert » en ce qui concerne les points suivants :

- **4.16-4) « toitures et matériaux de toiture » vu que le projet présente des toitures plates alors que l'article précité prévoit que les toitures soient réalisées à deux versants minimum ;**
- **5.16-5) « matériaux d'élévation » vu que le projet présente deux matériaux de parement distincts (brique et bardage) alors que l'article précité prévoit la mise en œuvre d'une seule et même matière apparente.**

L'autorité compétente pour statuer sur la présente demande de permis d'urbanisme est le **Collège Communal de la Ville de La Louvière** dont le siège est situé **Place Communale 1 à 7100 La Louvière**.

Le Collège Communal porte à la connaissance de la population les renseignements suivants relatifs à l'enquête publique :

Date d'affichage de l'avis d'enquête publique	Date d'ouverture de l'enquête publique	Lieu, date et heure de la clôture de l'enquête publique
22/03/22	29/03/22	Nouvelle Cité Administrative (salle 043 - RDC) Place Communale 1 à 7100 La Louvière 28/04/22 à 09h00

Tout tiers intéressé peut obtenir des explications techniques et peut exprimer ses observations et réclamations. C'est pourquoi, durant la période de l'enquête publique :

- le dossier peut être consulté les jours ouvrables du lundi au jeudi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h00 (**les lundis jusque 20h00**) et les vendredis de 08h30 et 12h30. Pour ces consultations, un rendez-vous doit être pris au plus tard 24h à l'avance auprès de **Madame Cambier Fabienne** soit par téléphone au « 064/27.79.59 » soit par courrier électronique à l'adresse « urbanisme@lalouviere.be » ;
- des explications techniques sur le projet peuvent être obtenues auprès de **Monsieur Labeuu Antonin**, architecte au service du Développement Territorial dont le bureau est situé Place Communale 1 à 7100 La Louvière, soit par téléphone au « 064/27.79.59 » soit par courrier électronique à l'adresse « urbanisme@lalouviere.be » ;
- les observations et réclamations écrites sont à adresser au Collège Communal, avec la mention « **RÉCLAMATION PU/22/59** », soit par courrier ordinaire à l'adresse « Développement Territorial – Place Communal 1 à 7100 La Louvière » soit par courrier électronique à l'adresse « urbanisme@lalouviere.be » (les observations et réclamations orales peuvent être formulées sur rendez-vous ou lors de la clôture d'enquête).

Sous peine de nullité, tous les envois par courriers ordinaires seront datés et signés. Les envois par courriers électroniques seront datés et identifiés.

La Louvière, le 15/03/22

Le Directeur Général (s),
Ankaert Rudy

Le Bourgmestre (s),
Gobert Jacques